

ESTRAN SC

SOMMAIRE




1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Eléments d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION.....	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	4
5.1. Moyens d'extinction.....	4
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	4
5.3. Conseil aux pompiers	4
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	7
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	7
9.2. Autres informations	7
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	8
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	8
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	8
12.1. Toxicité	8
12.2. Persistance et dégradabilité.....	8
12.3. Potentiel de bioaccumulation	8
12.4. Mobilité dans le sol.....	8
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	8
12.6. Autres aspects néfastes.....	8

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : ESTRAN SC

Page 2 sur 11

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	9
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	9
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	9
14.1. No ONU.....	9
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies.....	9
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	9
14.4. Groupe d'emballage.....	9
14.5. Dangers pour l'environnement.....	9
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	9
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	9
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	10
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	10
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	10
15.3. Autres prescriptions	10
16. AUTRES INFORMATIONS	10

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE	
	<p>1.1. Identificateur du produit ESTRAN SC</p> <p>1.2. Utilisation identifiées Herbicide</p> <p>1.3. Renseignements concernant le fournisseur</p> <p>CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com</p> <p>1.4. N° d'appel d'urgence</p> <p>Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22</p> <p>Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi</p>
	
	
	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Xn;R22 - Carc. cat. 3;R40 - R43 - N;R50-53
selon la Directive 1999/45/EC

Classification CLP du produit Selon le règlement CE 1272/2008 Toxicité aiguë, par voie orale - Cat 4 - H302
Sensibilisation cutanée - Cat 1 - H317
Cancérogénicité - Cat 2 - H351
Dangers pour le milieu aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400) chronique :
Catégorie 1 (H410)

Dangers pour la santé Le produit est nocif en cas d'ingestion. Il peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Métazochlore 500 g/l SC

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase(s) SP EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
+352
P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

2.3. Autres dangers

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE
Nom du produit : ESTRAN SC

Page 4 sur 11

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	Classement CLP	[%]
Metazachlore	67129-08-2	Carc. 2;H351 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	42-47 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau. En cas d'irritation persistante, rougeur, douleur ou gêne visuelle, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin, un centre antipoison ou un hôpital. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante. En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre chimique sèche, du dioxyde de carbone ou une vaporisation d'eau. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée ou de la mousse. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Les principaux produits pouvant s'échapper sont des composés chlorés, les oxydes d'azote (NO, NO₂...) et les oxydes de carbone (CO et CO₂).

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes, de gants, de bottes et de vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Réduire^{et/ou} éviter la formation de poussière aéroportée. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel et de chaleur, à une température comprise entre 0 et 40°C.
Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et bien ventilé.
Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit : ESTRAN SC

Page 6 sur 11

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le metazachlore. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire tel qu'un demi-masque avec filtre anti-vapeurs type A2 ou A3 (conforme à la norme EN 141).

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques de type néoprène ou nitrile (conformes à la norme EN 374). Avant de retirer ses gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial (conforme à la norme EN 166). Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtements appropriés résistants aux produits chimiques et couvrants la totalité du corps.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6.7-7.7 (dilution à 1%)
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Viscosité	755 mm ² /s 40 °C
Température d'inflammation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.11-1.15
Solubilité dans les solvants organiques	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Metazachlore: log P = 2,5 à 22°C
Température d'auto-inflammation	> 600°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant
9.2. Autres informations	
Tension de surface	32.7 mM/m

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible.
10.2. Stabilité	Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'emploi.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Non disponible
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucune dans les conditions normales d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit est nocif en cas d'ingestion.
 La toxicité aiguë du produit est estimée :
 * **par ingestion (rat)** DL₅₀: 1234 mg/kg (rat femelle)
 * **par contact cutané (rat)** DL₅₀ : > 4000 mg/kg
 * **par inhalation (rat)** CL₅₀ : 3,99 mg/l/4h
 (concentration maximale réalisable)

Irritation de la peau et des yeux
 Sensibilisation cutanée

Le produit n'est pas irritant pour la peau et les yeux.
 Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (cobaye).

Toxicité chronique

Effet mutagène
 Cancérogénicité

Le metazachlore n'est pas mutagène.
 CLP Carc. 2 - Susceptible de provoquer le cancer.
 A forte dose, une augmentation de l'incidence des adénomes du foie et de la thyroïde chez le rat et tumeurs de transition de la vessie chez la souris est toutefois observée :
 NOAEL (rat) = 8,5 mg/kg pc ; NOAEL (souris) = 154 mg/kg pc

Toxicité pour la reproduction

Le metazachlore n'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Il est non toxique pour les abeilles. Le metazachlore n'a pas d'effet significatif sur la minéralisation de l'azote et du carbone.

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL₅₀, 96 h : 7,34 mg/l

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h : 67,8 mg/l

Algues

Algues vertes (*Desmodesmus subspicatus*), CE₅₀, 72h : 0,0437 mg/l

Oiseaux

Caille du Japon (*Coturnix japonica*), DL₅₀ : > 2000 mg/kg

Abeilles

Abeilles (*Apis mellifera*), DL_{50, contact}, 48 h : > 100 µg/abeille
 DL_{50, oral}, 48 h : > 108,64 µg/abeille

12.2. Persistance et dégradabilité

Le metazachlore est faiblement persistant dans le sol (DT_{50, champ} = 3 à 21 jours). Dans l'eau, il ne se dégrade pas facilement. Il est stable à l'hydrolyse et à la photolyse sol (DT_{50, système eau + sédiments} = 13,4 à 27,8 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation du metazachlore est faible (Log P = 2,5).

12.4. Mobilité dans le sol

Dans l'environnement, le produit est modérément mobile (K_{oc} = 53,8 à 220).

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucune des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Metazachlore)

14.3. Classe de danger concernant le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III



14.5. Dangers pour l'environnement

polluant marin

14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement

14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de

MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : 1172

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité

De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon la Directive 1999/45/EC

R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R22	Nocif en cas d'ingestion
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	
CL ₅₀ 50% Concentration létale	NOAEL Dose sans effet nocif observé
DL ₅₀ 50% Dose létale	N.s.a. Non spécifié ailleurs
EC ou CE Communauté Européenne	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	pc Poids corporel
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	Phrases R Phrases de risque
ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement	Phrases S Phrases de sécurité
	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
	SC Suspension Concentrée
	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif